



## ASSURER UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ POUR TOUS

De la source au robinet

### L'EAU DISPONIBLE POUR LA POPULATION EST DE TRÈS BONNE QUALITÉ, SAUF EXCEPTION

L'eau des lacs et des cours d'eau est de bonne qualité dans plusieurs régions du Québec. Quant à l'eau souterraine, sa qualité surpasse généralement celle des eaux de surface. Mais pour la boire ou pour s'en servir pour l'irrigation des terres, l'eau de surface ou souterraine ne respecte pas toujours les normes ou les recommandations de qualité exigées. La production d'eau potable, en particulier, demande des contrôles réguliers et des étapes de traitement pour réduire les concentrations de plusieurs substances et éliminer les microorganismes nuisibles.

Il importe donc d'assurer la sécurité de l'ensemble des étapes de la chaîne de production et de distribution de l'eau potable : du captage de l'eau jusqu'au robinet du citoyen. Ces différentes barrières de protection sont essentielles pour garantir à la population québécoise un approvisionnement en eau potable de surface ou souterraine de qualité. Évidemment, plus la qualité de l'eau brute servant de source d'approvisionnement est dégradée, plus son traitement sera complexe et dispendieux.

### DE L'EAU TRAITÉE... POUR NOTRE SANTÉ

Le [Règlement sur la qualité de l'eau potable](#) du gouvernement du Québec prescrit près de 80 normes de qualité de l'eau potable, en plus de préciser les exigences en matière de traitement et de contrôle de la qualité de l'eau. Il va sans dire que les opérateurs des installations de captage, de traitement et de distribution d'eau doivent également détenir les compétences nécessaires. Autrement dit, quiconque mettant à la disposition d'un utilisateur de l'eau destinée à la consommation humaine a l'obligation de s'assurer que cette dernière satisfait aux normes de qualité de l'eau potable définies par règlement. Cette obligation vise donc aussi les propriétaires de puits privés individuels. L'ensemble des infrastructures et des opérateurs doivent donc être en mesure de respecter ces normes et leur évolution.

### DE L'EAU DISTRIBUÉE... DE QUALITÉ

D'année en année depuis 2001, plus de 99 % des résultats d'analyses respectent les quelque 80 normes de qualité de l'eau potable inscrites au Règlement sur la qualité de l'eau potable du gouvernement du Québec.

Afin de protéger la santé de la population, des avis de faire bouillir l'eau avant de la consommer peuvent être émis par les responsables de réseaux de distribution lorsqu'il y a présence dans l'eau de coliformes fécaux, dont *E. coli*, ou à titre préventif lorsque des travaux sont effectués sur un réseau de distribution.

Le traitement de l'eau et le contrôle des substances pouvant être nuisibles à la santé représentent un coût important pour la société. En considérant un coût moyen de 1,51 \$ par mètre cube (m<sup>3</sup>) d'eau potable produit et une production journalière équivalant à 626 litres, ou 0,626 m<sup>3</sup>, par personne en 2012, environ 2,3 milliards de dollars par année sont dépensés au Québec pour offrir de l'eau potable aux 6,8 millions de personnes alimentées par un réseau de distribution. Ces coûts de production d'eau potable pourraient augmenter dans le futur, dans l'éventualité où les changements climatiques affecteraient la qualité de l'eau des milieux aquatiques. En effet, un changement dans le régime des eaux pourrait, à certains endroits, réduire l'effet de dilution des contaminants, modifier la zone d'influence des rejets d'eaux usées ou créer une remontée du front salin dans le Saint-Laurent. Ces situations, de même que le ruissellement ou les débordements d'égout lors de précipitations intenses, pourraient perturber la qualité de l'eau brute à certaines prises d'eau. Par ailleurs, le réchauffement de l'eau lié à une hausse des températures pourrait favoriser la prolifération de fleurs d'eau d'algues bleu-vert. Si des prises d'eau sont localisées dans les secteurs touchés, les usines de production d'eau potable doivent s'assurer que le traitement effectué est adéquat.

## PISTES DE RÉFLEXION :

Selon vous, quelles devraient être nos priorités ?

- Assurer une meilleure protection des sources d'alimentation en eau potable ?
- S'assurer que les infrastructures de production et de distribution de l'eau potable répondent aux normes les plus sévères de qualité d'eau ?
- S'assurer que les propriétaires individuels d'ouvrages de captage d'eau potable connaissent les mesures de protection optimales pour assurer la qualité de leur eau ?
- Faciliter l'accès à l'eau potable pour les communautés nordiques ou éloignées ?